REPAR

Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 2.1 Subvention en transfert de connaissances 2023-2024		
Vérifications préalables à l'évaluation de la lettre d'intention par la coordonnatrice scientifique et la personne présidente du comité du programme 2.1.		
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ		
	La personne demandeuse principale est étudiante ou clinicienne-gestionnaire et membre du REPAR.	OUI/NON
	Au moins 50 % des membres de l'équipe sont membres du REPAR ou ont déposé une demande d'adhésion avant de solliciter la subvention.	OUI/NON
	L'équipe comprend au moins une personne membre régulière du REPAR.	OUI/NON
	La personne demandeuse principale démontre que le projet proposé est distinct de ce qui a été proposé dans la demande de subvention du projet initial (c.-à-d. : la même stratégie de transfert de connaissances ne peut être subventionnée par le programme de recherche clinique du REPAR et par ce programme de subvention complémentaire par exemple).	OUI/NON
	Dans le cadre de ce concours (programme 2.1), la personne responsable de la demande ne peut soumettre qu'une seule demande en tant que demandeur(-euse) principal(e), mais peut agir à titre de personne codemandeuse sur une seconde demande. Au total, les personnes demandeuses et codemandeuses peuvent donc être impliquées dans un maximum de deux demandes dans le cadre du présent concours 2023-2024.	OUI/NON
	L'équipe de recherche inclut des partenaires sociaux (ex. : patient(e)—partenaire, organisme communautaire) ou cliniques (ex. : clinicien(-ne), gestionnaire) selon l'auditoire cible. L'implication de ces partenaires de recherche est décrite.	OUI/NON
	Le rôle de tous les membres de l'équipe et leur complémentarité sont précisés.	OUI/NON
	La demande est complète.	OUI/NON

REPAR

Réseau thématique soutenu par le FRQS

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE		
1. Originalité et pertinence de la proposition en regard de la problématique, de la mission et des objectifs stratégiques du REPAR (20 points)		
	A. La présentation des objectifs de la proposition est claire.	/5
Commentaires :		
	B. La proposition est originale.	/5
Commentaires :		
	C. La proposition est pertinente par rapport à la mission et les objectifs stratégiques du REPAR.	/10
Commentaires :		
2. Faisabilité en termes de processus de développement (ressources, expertises, etc.) selon l'échéancier et le budget (30 points)		
	A. Le processus de développement est clair, élaboré et faisable pour la durée de la subvention.	/15
	B. La ventilation du budget est claire et cohérente.	/15
Commentaires :		
3. Engagement de l'auditoire cible dans le processus (20 points)		
	A. L'implication de l'auditoire cible est clairement décrite tout au long de la proposition. La description de la proposition considère les meilleurs moyens afin de favoriser une communication ouverte basée sur le respect, l'inclusion et l'éthique.	/10
	B. L'implication de l'auditoire cible est appropriée et démontre comment les partenaires peuvent tirer des bénéfices significatifs de leur participation au partenariat.	/10
Commentaires :		
4. Impact potentiel de l'outil ou de la stratégie de transfert de connaissances sur l'auditoire cible et la réadaptation physique (30 points)		

	A. La description de l'outil ou de la stratégie proposée est claire et élaborée.	/10
	B. Le potentiel de retombées sur la pratique clinique ou sur les milieux de pratique est bien démontré.	/5
	C. La description des moyens d'évaluation de l'outil ou de la stratégie proposée est claire, élaborée et est méthodiquement robuste.	/10
	D. La démonstration de l'atteinte des objectifs est claire.	/5
Commentaires :		